Nations Unies S/PV.5087



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 novembre 2004
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5087e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège des Nations Unies, à New York, le mercredi 24 novembre 2004, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par le Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

> « Le 24 novembre 2004, le Conseil de sécurité, en application des sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001), a tenu sa 5087e séance à huis clos avec les pays fournisseurs de contingents à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).
>
> Le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ont entendu, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, un exposé de M. Juan Gabriel Valdés, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.
>
> Les représentants des pays fournisseurs de contingents participants, M. Valdés et les membres du Conseil ont eu un échange de vues constructif. »

04-62346 (F) 241104 241104